

fédéral plutôt faible, dont les pouvoirs se limitent à peu près aux tarifs douaniers et aux domaines qui figurent à l'article 91.

Voilà donc la thèse d'une nation unique dont le premier ministre a tant parlé, monsieur l'Orateur, et qui, le ministre des Transports l'a dit, n'est pas ce qu'on en a fait croire aux Canadiens. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est pas prêt à disparaître, monsieur l'Orateur. Pendant plus de 100 ans, on a trouvé des moyens constitutionnels de régler les problèmes, grâce à la collaboration fédérale-provinciale. Il est temps que le premier ministre revienne sur terre. Le pays ne peut resté immobilisé. Les problèmes n'attendent pas que la constitution ait été revue ou révisée.

● (3.10 p.m.)

La constitution du pays a toujours soulevé des difficultés. Mais elle n'a jamais été une pierre d'achoppement, et elle ne le sera pas plus maintenant si le premier ministre accepte de collaborer avec les provinces. Il y a plus en jeu ici que l'empressement du gouvernement de s'attaquer au logement, bien que cette question soit urgente et importante. Ce qui est en jeu ici, c'est la bonne volonté du gouvernement de prendre quelque mesure que ce soit pour résoudre les problèmes urgents qui surgissent, ceux par exemple que le ministre des Transports a signalés, y compris le problème de la pollution et de l'inflation.

Soyons bien clairs, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports, au fond, affirme que si nous n'avons pas une politique du logement convenable au Canada, et c'est pourquoi il a démissionné, c'est que l'idée de la Confédération que le premier ministre a imposée à son cabinet ne permet pas au gouvernement fédéral de s'attaquer effectivement aux nouveaux problèmes qui surgissent au pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Ce concept du fédéralisme est sans doute trop rigide et trop étroit pour qu'Ottawa puisse s'attaquer efficacement à des problèmes comme la pollution, l'inflation et autres semblables. Nous savions que rien n'avait été fait, mais on nous disait que des mesures seraient prises. Or celui qui était à la Chambre le principal lieutenant du premier ministre, qui a été premier ministre suppléant, donne à entendre que l'inaction du gouvernement n'est pas due à un retard, mais qu'elle est intentionnelle. Le gouvernement n'aurait aucune intention d'agir.

La démission du ministre soulève des doutes sérieux quant aux projets du gouvernement pour le pays. On nous a dit que des projets de longue haleine sont mis au point par le bureau du Conseil privé et que nous

[L'hon. M. Stanfield.]

sommes à la veille d'assister à une activité passionnante. On pourrait peut-être en parler comme de l'étape n° 2, monsieur l'Orateur. On a répandu le mythe qu'un gouvernement uni et moderne était en train de tracer une nouvelle voie pour le Canada. Si ce mythe n'est pas désintégré, il a sûrement reçu un coup terrible.

Je terminerai en disant que le ministre démissionnaire a été actif au sein du gouvernement. Il a eu le courage et l'habileté de traduire des idées et des principes en réalisations concrètes. Même si les députés de l'opposition étaient parfois, je dirais même souvent, fondamentalement opposés à ses vues, ils n'ont jamais manqué, néanmoins, d'admirer son énergie et l'adresse avec laquelle il essayait de mettre en œuvre ses programmes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il s'est acquitté avec honneur et fidélité des fonctions qui lui ont été confiés, au sein du gouvernement, par trois premiers ministres. Entré jeune dans la vie publique, il l'est encore. Que ce soit dans la vie politique ou ailleurs, j'espère en toute sincérité que notre pays continuera de bénéficier de son dévouement et de ses services. Sa démission actuelle jette du discrédit sur le gouvernement, qui est le perdant dans tout cela.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté attentivement les propos tenus par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Stanfield).

Le sous-amendement présenté par le Nouveau parti démocratique est à l'effet que, et je cite en anglais, car on ne m'a remis que la version anglaise de la motion:

[Traduction]

... en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit la démission du ministre des Transports (M. Hellyer), parce que le gouvernement a refusé de prendre des dispositions pour accroître le nombre de logements au Canada ...

[Français]

Comme le très honorable premier ministre l'a si bien dit, monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a parlé de toutes sortes de choses, sauf de la question du logement. Le très honorable premier ministre blâmait le chef du Nouveau parti démocratique de ne pas citer de chiffres. Or, j'ai l'intention de fournir au très honorable premier ministre des chiffres éloquentes, qui viennent non pas de nous, mais des conclusions d'études approfondies qui ont été effectuées sur la crise du logement.